

Avec les ENSEIGNANTS de l'UNSA

Je m'engage à soutenir la laïcité partout et pour tous.

Principe constitutionnel, la laïcité garantit à travers la loi de séparation des églises et de l'État de 1905 la liberté absolue de conscience, l'indépendance de la République à l'égard des cultes et la garantie de leur libre exercice. Cette loi, véritable clé de voûte, a pénétré la société française et a permis d'instaurer durablement la paix civile en France. Le SE-UNSA s'opposera à toute remise en cause de ses principes fondamentaux. Il revendique son application stricte à l'ensemble du territoire.

Valeur universelle, facteur de paix et de respect, la laïcité garde toute sa pertinence ainsi qu'en atteste par exemple la forte adhésion des Français exprimée dans le sondage du CNAL réalisé à l'occasion du centenaire de la loi de séparation.

La laïcité est une éthique intellectuelle qui implique l'absence de toute forme de prosélytisme dans les établissements publics d'Éducation. Le SE-UNSA constate que la loi encadrant le port des signes religieux a permis de dialoguer et d'amener plus de sérénité dans les écoles et établissements publics. Il demande que cette loi s'applique aussi aux établissements privés sous contrat d'association.

La laïcité rejette tout dogmatisme comme fondement possible des décisions concernant « la chose publique ». Elle s'oppose aux tentatives des cléricatismes, des intégrismes, des communautarismes, de toutes les formes de sectarismes qui essaient d'imposer leurs propres règles ou conceptions à la société.

S'OPPOSER

et proposer !

Notre Constitution assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Cette égalité des citoyens n'est pas un obstacle à la diversité des pensées et des cultures. L'action laïque aspire à la justice sociale. Sa portée dépasse donc le seul terrain de l'École et concerne la société toute entière.

La laïcité reste plus que jamais d'actualité pour affirmer le droit d'expression et proposer une réponse au défi actuel du « vivre ensemble ».

Dans un monde de plus en plus multiculturel, on constate que, pour notre pays, l'imprégnation aux valeurs de la République n'est pas spontanément acquise et que de réelles défaillances du « modèle républicain » existent. Le pacte républicain construit autour de la liberté de conscience, de l'égalité entre les citoyens, de la fraternité et du respect réciproque est mis à mal. Pour le SE-UNSA, ce pacte doit être refondé, c'est-à-dire approfondi et consolidé, sur des bases démocratiques et laïques.

La laïcité, c'est le combat pour l'égalité des hommes et des femmes. Le SE-UNSA s'engage pour défendre les droits des femmes tels qu'ils sont définis dans la convention sur l'élimination des discriminations à leur égard (Nations Unies – 1979). Il s'oppose également à ceux qui veulent nier les droits des femmes et remettre en cause la maîtrise de leur corps en matière de contraception ou (et) d'interruption volontaire de grossesse.

Pour le SE-UNSA, le respect de l'intégrité physique et morale de tout être humain doit être un principe universel. Nous nous élevons contre les pratiques de mutilations sexuelles et le proxénétisme.

Syndicat
des Enseignants-UNSA



Faites la différence !